

Cfdt:

BNP PARIBAS

Janvier 2024

VOS REPRÉSENTANTS



Nicolas GUINAMANT
07 62 36 28 83



Marie-Rose MICHINEAU
06 67 13 42 74



Stefan DESBOURDES
06 68 24 35 41



Sylvie RECHARD
06 99 90 36 05



Taos BELOUIDIANE
07 62 38 40 96



Vincent RENAU
06 65 68 97 99



Virginie MEGEVAND
06 61 06 73 06



Martine CROMBEZ
06 61 14 31 05



Fabrice POINTEAU
06 59 80 61 46



Contactez-nous !

L'INFORMATION DE VOS ÉLUS CFDT

C'EST LA RENTRÉE !



Vous bénéficiez de 2 heures d'absence rémunérée pour accompagner vos enfants en classe le jour de la rentrée, de la 1ère année de sa scolarité jusqu'à l'entrée en 6ème incluse.

L'accord de votre manager est préalablement requis .



LES FRAIS DE GARDE

Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier des frais de garde ?

J'ai un ou plusieurs **enfants à charge** fiscalement âgés de moins de 10 ans ;

- J'utilise les services d'une assistante maternelle agréée, d'une crèche collective, familiale ou parentale, d'un jardin d'enfants, d'une halte-garderie, d'un centre de loisirs ou d'une garderie d'école maternelle ;
- Mon (ma) conjoint(e) ne bénéficie pas de subvention de la part de son employeur ;
- Mon (ma) conjoint(e) et moi-même exerçons une activité professionnelle ;
- Je peux bénéficier des frais de garde si je suis un parent isolé.

Pour les enfants de moins de 6 ans, la subvention porte sur tous les jours ouvrés. Pour les enfants de moins de 10 ans, la subvention porte sur les mercredis, les petites vacances scolaires. La participation frais de garde pour les mois de juillet et août est plafonnée à 20 jours de garde cumulés.

Les frais de garde des enfants de plus de 6 ans sont soumis aux cotisations sociales, à l'impôt et à l'avantage en nature.



Cfdt:

BNP PARIBAS

COMMENT FAIRE ?

- Je complète le formulaire d'inscription (pour plus d'informations, je contacte mon CSEE),
- J'effectue une demande d'attestation sur INCA, via le menu « frais de garde » (pour plus d'informations, je consulte les « INCallables » dans les articles liés),
- Je clique sur « demande d'attestation » et je sélectionne « frais de garde » et complète les éléments demandés.

MONTANT DE LA FACTURE

Indemnités journalières :
6€ maximum par jour
&
7,40€ maximum par jour
pour la journée de fermeture tardive à la clientèle.
(18H30).
La demande de participation doit être effectuée chaque mois.
(Rétroactivité maximum possible de 3 mois)

BON A SAVOIR

ALLOCATION SPECIALE FAMILIALE :

L'ASF est une prime qui vous est attribuée sous conditions.

Vous devez être présent au 31 mai de l'année en cours et avoir au moins un enfant à charge fiscalement.

Le paiement dépend de vos données administratives figurant dans votre portail ALIS.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au [lien suivant](#).

PREVOYANCE FLEXIBLE :

Comme chaque année, vous pourrez modifier vos garanties du 1er au 31 décembre.



**Vos élus CFDT
sont à votre
écoute!**

Contactez-nous.

Cfdt: Adhésion
en ligne



REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION



**N'OUBLIEZ PAS NOTRE PERMANENCE DU VENDREDI,
VOS ELUS CFDT RESTENT A VOTRE DISPOSITION.**